



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1274-32 ET 1694-32

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n^o 1274-32 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement des permis et certificats et de régie interne n^o 1274 afin de prévoir la possibilité d'obtenir un permis de construction séquentiel pour des travaux d'excavation, fondation ou structure, de revoir la tarification des permis pour installations septiques et de remplacer la définition de Projet de redéveloppement

QUE le Règlement n^o 1694-32 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de stationnement n^o 1694 (RMH 330) afin de remplacer une interdiction de stationnement sur la rue Jeannotte et d'ajouter une interdiction de stationnement sur la rue Bourget

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance ordinaire du 3 février 2020.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce quatrième (4^e) jour du mois de février deux mille vingt (2020).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca